Décision N° DEC 2026-11-AR

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260928-DEC-2026-11-AR-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

DECISION N°2026-11

PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE ERMITAGE-ESCAMPEAUX (VILLES-SUR-AUZON) – ANNEE 2027

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Vu l'arrêté n°2026-152 du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant désignation des gestionnaires de la Réserve naturelle régionale Ermitage-Escampeaux,

Considérant l'orientation 4 « Faire de la préservation des patrimoines naturels un enjeu collectif » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux propose de protéger et gérer les espaces naturels remarquables.

Par délibération de l'assemblée plénière du 10 avril 2026, la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur a créé la Réserve naturelle régionale (RNR) Ermitage-Escampeaux sur la commune de Villes-sur-Auzon. Première du genre dans le département de Vaucluse, cette initiative relève d'une portée particulièrement symbolique. Cette reconnaissance entraîne désormais la mise en œuvre opérationnelle de la gestion de ce site à forts enjeux écologiques et patrimoniaux.

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est désigné pour assurer la co-gestion de la RNR, ce qui nécessite une ingénierie spécifique. Il convient ainsi d'engager la rédaction du plan de gestion et favoriser la concertation nécessaire pour l'élaboration de ce type de document.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mener à bien ce projet. Cette subvention s'élève à hauteur de 30 000 € TTC, selon le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260928-DEC-2026-11-AR-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Dépenses prévisionnelles 2027	Coûts estimatifs Dépenses (TTC)
Frais salariaux du/de la Conservateur/trice de la RNR	30 000 €
Frais de gestion (15%)	4 500 €
Frais salariaux de l'ingénierie complémentaire du Parc (encadrement)	3 000 €
Total	**37 500 €**

Recettes prévisionnelles 2027	Participation	Taux d'aide sur l'ensemble de l'opération
Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 000 €	80 %
Autofinancement du Parc du Mont-Ventoux	7 500 €	20 %
TOTAL	**37 500 €**	**100%**

DECIDE,

De solliciter auprès du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention spécifique à hauteur de 30 000 €, afin de permettre la rédaction du plan de gestion de la RNR Ermitage-Escampeaux ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

A Carpentras, le 28/09/2026

La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC